

PRIVILÈGES, RÈGLEMENT ET PROCÉDURE

MOTION PORTANT AUTORISATION AU COMITÉ D'Étudier
L'OPPORTUNITÉ ET LA CONSTITUTIONNALITÉ DES
MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT DU SÉNAT—LE
DÉBAT EST REPORTÉ

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Haidasz, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Thériault:

Que le comité permanent des privilèges, du règlement et de la procédure soit autorisé à étudier l'opportunité et la constitutionnalité des changements et des modifications du *Règlement du Sénat*, adoptés par le Sénat le 18 juin 1991; et

Que le comité fasse rapport de la question au plus tard le 13 octobre 1992.—(L'honorable sénateur Hébert).

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, comme vous le savez peut être, le sénateur Haidasz a subi une opération très grave et il est présentement en réhabilitation dans un hôpital de Toronto.

C'est pour cette raison que je demande si l'on ne pourrait pas prolonger cette interpellation.

L'honorable Gildas L. Molgat, (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, si cela s'avérait impossible, je prendrais tout simplement l'ajournement du débat qui recommencerait plus tard mais, je suis à la disposition des honorables sénateurs.

Toutefois, étant donné que le sénateur Haidasz est à l'hôpital et que l'on retenait cette interpellation à l'ordre du jour pour lui, nous préfererions, si cela est possible de la laisser à l'ordre du jour.

[Traduction]

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, nous comprenons pourquoi le sénateur est absent et il a toute notre sympathie. Nous avons convenu en juin de reporter au mois de septembre l'étude de cette motion. Je suggère que nous suivions le Règlement et que, à son retour, nous inscrivions de nouveau la motion au *Feuilleton* pour en recommencer l'étude.

Son Honneur le Président: Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(Le Sénat s'ajourne à 14 heures demain.)
